



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 novembre 2010
D - 20100644

Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 17h10 à 18h15)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

Services de désinfection, désinsectisation, démoustication, dératissage. Aménagement des tarifs 2011. Autorisation.

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En sa séance du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux fixait, par délibération, les tarifs relatifs aux désinfections, désinsectisations, démoustications et dératissages effectués par le Service Communal d'Hygiène et de Santé à la demande des administrations, des communes ou des particuliers, pour l'année 2010.

Pour mémoire, pour l'année 2009 l'activité était la suivante :

- 2124 interventions dont 1099 payantes pour la lutte contre les rongeurs.
- 4708 interventions dont 1845 payantes pour la lutte contre les insectes.
- 74 interventions dont 41 payantes pour la désinfection.

Les prix d'achat des produits utilisés pour l'ensemble de ces interventions et prestations de service, à caractère social, ont subi des augmentations lors du dernier marché, en partie liées à l'utilisation privilégiée de produits écolabellisés conformément aux recommandations de l'agenda 21 (action 36). De ce fait, il est souhaitable de réactualiser certains tarifs pour prendre mieux en compte le coût des interventions. Les augmentations proposées se situent en moyenne à 3 % par rapport à l'année précédente.

Désinfection des locaux & Désinsectisation

DESIGNATIONS	PRIX HT	PRIX TTC
Forfait minimum pour toutes désinsectisations contre les nuisibles de l'habitat, désinfection ou désodorisation (hors logement à caractère social) jusqu'à 30 mètres linéaires ou 30 points de gel ou 40 m ² ou 70 m ³	17.22	20.60
Mètre linéaire pour un métrage supérieur à 30 m linéaires ⁽¹⁾ Ou point de gel au-delà 30 points (1)	0.52	0.62
m ² pour une surface supérieure à 40 m ² ⁽¹⁾	0.43	0.51
m ³ pour un volume supérieur à 70 m ³ (1)	0.26	0.31
Forfait de base pour une opération de désinsectisation contre les blattes dans les commerces de bouche et débits de boissons. Au-delà de 50 points de gel, il est ajouté au forfait de base et par tranche de 30 points de gel un forfait minimum de 17.22€ HT soit 20.60€ TTC	47.37	56.65
Forfait pour une opération de désinsectisation contre les blattes germaniques pour un appartement à caractère social, type H.L.M. (dans le cadre des interventions systématiques au niveau de tous les appartements d'un ensemble immobilier, quelque soit le nombre de logements effectués) –facture minimum=17.22€ HT soit 20,60€ TTC	5.10	6.10
Traitement contre les puces (volume compris) m ²	0.73	0.87

(1) pour tous métrages, points de gel, surfaces et volumes inférieurs : forfait minimum

Dératisation/désourisation

Dératisation/désourisation	PRIX HT	PRIX TTC
Tranche forfaitaire minimale pour toutes opérations n'excédant pas 45 mn et pour laquelle, la quantité de produit utilisé et laissé sur place n'excède pas 1,5 kg de raticide ou 400g de souricide ou 1 douzaine de blocs hydrofuges et n'a pas nécessité l'emploi de plus de 10 postes d'appâtage cartonnés. Au-delà, il est ajouté une tranche forfaitaire minimale de 17.22€ HT soit 20,60€ TTC	17.22	20.60
Forfait de base pour tous commerces de bouche et débits de boissons pour toutes opérations n'excédant pas 45 mn et pour lesquelles, la quantité de produit (non dispersable) utilisé n'excède pas une vingtaine de blocs hydrofuges et/ou n'a pas nécessité l'emploi de plus de 20 postes d'appâtage cartonnés. Au-delà et par tranche de 20 blocs et/ou postes d'appâtage, il est ajouté une tranche forfaitaire minimale de 17.22€ HT soit 20,60€ TTC	47.37	56.65

Les recettes provenant des interventions de désinfection des locaux, désinsectisation et dératisation seront inscrites au budget, en recettes : Rubrique 12 - Compte 7064.

dératisation (ventes)	PRIX HT	PRIX TTC
Kg de raticide simple *	2.93	3.10
Kg de souricide *	11.03	11.60
Kg de produit polyvalent rats et souris *	4.88	5.15
Kg de rodenticide bloc hydrofuge *	5.84	6.10
poste d'appâtage sécurité contre les rats	16.35	19.55
poste d'appâtage sécurité contre les souris	4.30	5.15
poste d'appâtage «plastique souple» contre les rats	1.30	1.55
poste d'appâtage «plastique dur» contre les rats	5.14	6.18

* Ces produits peuvent être vendus aux administrations ainsi qu'aux communes de la Gironde pour leurs campagnes de dératisation et ce, au même prix

Les recettes seront inscrites au budget : Rubrique 12 - Compte 7078.

FORFAIT PROSPECTION	PRIX HT	PRIX TTC
Rongeurs : Pour toutes interventions sur le domaine privé n'excédant pas 45 mn, ayant pour objet la recherche de pathologies. Au delà et par tranche de 45 mn. Il est ajouté une tranche forfaitaire minimale de 17.22€ ht. soit 20,60€ ttc.	17.22	20.60

La distribution de produits contre les rongeurs dans la Mairie et les Mairies Annexes aux particuliers (2 à 4 sachets), est gratuite.

Frais de déplacement pour toutes interventions

frais de déplacement	PRIX HT	PRIX TTC
Km pour tous les trajets hors Bordeaux	0.77	0.92

Les frais seront inscrits au budget en recettes : Rubrique 12 - Compte 7064

Cas particuliers pour l'ensemble des tarifs

Dans le souci d'assurer le respect des règles générales d'hygiène et de santé publique, les prestations susvisées seront gratuites, sur demande écrite d'exonération argumentée et justifiée préalablement à l'intervention lorsque les bénéficiaires seront dans des situations manifestement difficiles sur le plan social ou pécuniaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions de tarifs ci-dessus énoncées, pour application au 1er janvier 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID
Adjoint au Maire